

Question présentée par le député :

M. Jean-Louis Fazio

Date de dépôt : 29 novembre 2012

Question écrite urgente

Quelle sécurité informatique apportée au Télétravail exécuté par des fonctionnaires genevois depuis leur lieu de domicile - notamment depuis la France ?

Il est avéré que certains fonctionnaires, notamment du Département de l'Urbanisme (Office des Bâtiments) pratiquent le télétravail depuis leur lieu de domicile, notamment en France.

Particulièrement préoccupé par la confidentialité des données de l'Etat, cette manière de procéder soulève plusieurs questions relatives entre autres, à la sécurité et à la délocalisation à l'étranger de travail administratif.

En effet, il serait important de connaître quel type de documents sont élaborés et transmis par ce biais, quelle confidentialité depuis le poste de travail de l'émetteur peut être garantie et surtout quel type de sécurité informatique est appliquée au système de transmission afin d'éviter des fuites ou piratages.

Cette crainte par rapport à la sécurité est renforcée, dans le cas du DU et pourrait l'être d'autant plus en ce qui concerne le département de la sécurité, voire le pouvoir judiciaire - où il est reconnu que certains greffiers utilisent ce mode de travail - par deux éléments. Premièrement, les cas de télétravail sont particulièrement sensibles s'ils touchent des cadres ayant des responsabilités élevées. Ces personnes ont dès lors accès à un grand nombre de documents confidentiels. Deuxièmement, les personnes qui habitent en France passent la frontière. Les cas, certes différents car touchant le domaine privé, des banquiers, nous apprennent qu'emmener des documents confidentiels à l'étranger peut augmenter les risques de fuites.

Dès lors pour répondre à ces craintes légitimes, voici mes six questions :

1. Pourquoi le Conseil d'Etat prend-il le risque de recourir au télétravail ?
2. Combien de fonctionnaires/employé-e-s de l'Etat utilisent le télétravail, et combien depuis la France ?
3. Quels départements ont recours au télétravail ?
4. Quelles mesures sont prises afin d'assurer la sécurité des données emportées à leur lieu de domicile ?
5. Quels types de documents sont transmis par ce biais ?
6. Quel système ou application sont mis en place afin de sécuriser la transmission des données informatiques et éviter ainsi toutes cyberattaques ?

Au bénéfice de ce qui précède, je vous remercie des réponses que vous pourrez apporter à mes questions.